

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 FEVRIER 2018**

L'an Deux Mille dix-huit, le 1^{er} février à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur le Maire de la ville de Papeete.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17h40.

Le Conseil Municipal, Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Mme Mareva TRAFTON, Conseillère municipale, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

La Secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION A	Observations
BUIILLARD Michel	X			
MAIOTUI Paul	X			
TEAHA Danièle	X			
TEMEHARO René		X		<i>est arrivé lors du débat de la délibération n° 2018-01.</i>
TRAFTON Mareva	X			
TAMA-GEORGES Hinatea	X			
FONG LOI Charles	X			
PUHETINI Sylvana		X		<i>est arrivée lors du débat de la délibération n° 2018-01.</i>
TANSEAU Robert		X	FONG LOI Charles	
RIJKAART Alice	X			
TEATA Marcelino	X			
LE GAYIC Roméo		X		
ADAMS Myrna	X			
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul	
CHAMPS Agnès	X			
LOMBARD Adrien		X	TEAHA Danièle	
LIVINE Danielle		X		<i>est arrivée lors du débat de la délibération n° 2018-01.</i>
LO SIOU Jean-Pierre		X	CHAMPS Agnès	
LEHARTEL Manouche		X		
KOUAKOU Georges		X		
MARTY Bruno		X		
GUIDO Bélinda	X			
HANDACHY Soumia	X			
TAHIATA Martha		X		

REY Steven		X		<i>est arrivé lors du débat de la délibération n° 2018-01</i>
TINORUA Mireille	X			
CARLSON Jean-Michel		X		
AMARU Hans	X			
TEURURAI Lowna	X			
NENA Tauhiti		X		<i>est arrivé lors du débat de la délibération n° 2018-01</i>
CHANT Mike	X			
GRAND Moeava		X	PORLIER Mihihana	
PORLIER Mihihana	X			
IENFA Jules	X			
BOUTEAU Nicole	X			
TOTAL	19	16		

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice.

19 membres sont présents à l'ouverture de cette séance, formant la majorité. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

I°) Adoption du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2017 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2017 appelle de leur part des observations.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II°) Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a pris dans le cadre de sa délégation:

- **En matière d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers :**

N°	OBJET DE LA DECISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2017-239	Décision /DAF du 14 décembre 2017 décidant de l'aliénation de gré à gré (par vente aux enchères), d'un marteau piqueur « brise roche » d'un montant total de 262 995 F.	14/12/2017

- **En matière d'actions en justice exercées au nom de la commune :**

N°	OBJET DE LA DECISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2018-03	Décision n°03-2018/DGS du 16 janvier 2018, complétant la décision n°148/DGS du 31/07/2017, confiant à la SCP LEDUC-VIGAND la représentation et la défense des intérêts de la Commune de Papeete dans le cadre d'un pourvoi en cassation déposé devant la Cour de Cassation par la SCP MONOD-COLIN-STOCLET pour MR Guy YEUNG, pour un montant total de 3020 euros.	16/01/2018

- **Autres :**

N°	OBJET DE LA DECISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2017-223	Convention relative à la mise à disposition et à l'utilisation d'un local au sein de l'équipement de proximité de tamatini, passée le 27/10/2017 entre Mr John TEAI et la commune de Papeete, pour un montant de 20 000 F /MOIS.	17/11/2017
2017-224	Décision n°2017/224 du 5 décembre 2017 portant reconduction pour une année supplémentaire (2018) du marché n° 21/2014 du 25 novembre 2014 conclu avec TDF dans le cadre du marché pour l'hébergement des équipements de vidéosurveillance de la Direction de la Police Municipale de Papeete sur le site TDF du Pic rouge pour la période 2015-2019.	07/12/2017
2017-225	Décision n°2017/224 du 5 décembre 2017 portant reconduction pour une année supplémentaire (2018) du marché n° 21/2014 du 25 novembre 2014 conclu avec TDF dans le cadre du marché pour l'hébergement des équipements de radioélectriques de la ville de Papeete sur le site TDF du Pic Rouge pour période 2016-2020.	07/12/2017
2017-226	Décision n°2017/226 du 5 décembre 2017 portant reconduction pour une année supplémentaire (2018) du marché n° 12/2015 du 19 octobre 2015 conclu avec le Groupement d'entreprises JL Polynésie (Mandataire) / Polygoudronnage dans le cadre du marché pour les travaux de réfection de la voirie à effectuer dans le périmètre de la Commune de Papeete pour la période 2016-2018.	07/12/2017
2017-227	Décision n°2017/227 du 5 décembre 2017 portant reconduction pour une année supplémentaire (2018) du marché n° 13/2015 du 19 octobre 2015 conclu avec la SA TECHNIVAL dans le cadre du marché pour le traitement des déchets verts de la Commune de Papeete pour la période 2016-2018.	07/12/2017
2017-228	Décision n°2017/228 du 5 décembre 2017 portant reconduction pour une année supplémentaire (2018) du marché n° 14/2015 du 14 octobre 2015 conclu avec la SARL NETTOINET dans le cadre du marché pour le nettoyage et entretien des locaux et appareils sanitaires publics communaux de la ville de Papeete pour la période 2016-2018.	07/12/2017
2017-229	Décision n°2017/229 du 5 décembre 2017 portant reconduction pour une année supplémentaire (2018) du marché n°24/2016 du 7 décembre 2016 conclu 07/12/2017 avec la SARL POLYNESIE AGREGATS dans le cadre du marché de service pour les prestations de travaux divers de terrassement à effectuer dans la Commune de Papeete pour la période 2017-2019.	07/12/2017
2017-230	Décision n°2017/230 du 5 décembre 2017 portant reconduction pour une année supplémentaire (2018) du marché n° 25/2016 du 3 novembre 2016 conclu avec TAHITI DIGIT IMPORT dans le cadre du marché de fournitures de matériel de signalisation routière destinée à la Direction des Services Techniques de la Commune de Papeete pour la période 2017-2019.	07/12/2017
2017-231	Décision n°2017/231 du 5 décembre 2017 portant reconduction pour une année supplémentaire (2018) du marché n°26/2016 du 3 novembre 2016 conclu avec la SA Pacific Petroleum et Services (PPS) dans le cadre du marché de fournitures de carburant à la Commune de Papeete pour la période 2017-2019.	07/12/2017
2017-232	Décision n°2017/232 du 5 décembre 2017 portant reconduction pour une année supplémentaire (2018) du marché n° 27/2016 du 7 novembre 2016 conclu avec la SAS APD HACHETTE PACIFIQUE dans le cadre du marché pour la fourniture d'articles scolaires et bureaux destinée aux écoles publiques et services municipaux de la ville de Papeete pour la période 2017-2019.	07/12/2017
2017-233	Décision n°2017/233 du 5 décembre 2017 portant reconduction pour une année supplémentaire (2018) du marché n°1/2017 du 3 mars 2017 conclu avec l'EURL JOHNSTON SECURITE dans le cadre du marché de service pour la surveillance et gardiennage des structures communales de la ville de Papeete – Lot 1 : Marché municipal « Mapuru a Paraita »- Lot 3 : Hôtel de ville, son bâtiment administratif et ses annexes pour la période 2017-2019.	07/12/2017
2017-234	Décision n°2017/234 du 5 décembre 2017 portant reconduction pour une année supplémentaire (2018) du marché n° 2/2017 du 3 mars 2017 conclu avec l'EURL TAHITI SECURITE dans le cadre du marché de service pour la surveillance et gardiennage des structures communales de la ville de Papeete – Lot 2 : Equipements sportifs et de proximité pour la période 2017-2019.	07/12/2017

2017-235	Décision n°2017/235 du 5 décembre 2017 portant reconduction pour une année supplémentaire (2018) du marché n°3/2017 du 7 mars 2017 conclu avec la SARL NEWNET dans le cadre du marché de service pour le nettoyage des structures communales de la ville de Papeete - Lot 1 : Ecoles publiques communales pour la période 2017-2019.	07/12/2017
2017-236	Décision n°2017/236 du 5 décembre 2017 portant reconduction pour une année supplémentaire (2018) du marché n°4/2017 du 7 mars 2017 conclu avec TEMANA NETTOYAGE dans le cadre du marché de service pour le nettoyage des structures communales de la ville de Papeete – Lot 3 : Prestations exceptionnelles pour la période 2017-2017.	07/12/2017
2017-237	Décision n°2017/237 du 5 décembre 2017 portant reconduction pour une année supplémentaire (2018) du marché n° 5/2017 du 23 mars 2017 conclu avec NETTOINET dans le cadre du marché de service pour le nettoyage des structures communales de la ville de Papeete – Lot 2 : Equipements sportifs et de proximité pour la période 2017-2019.	07/12/2017
2017-238	Décision n°2017/238 du 5 décembre 2017 portant reconduction pour une année supplémentaire (2018) du marché n° 12/2017 du 30 juin 2017 conclu avec l'EURL DASSEC dans le cadre du marché de service pour la surveillance et gardiennage des structures communales de la ville de Papeete – Lot 4 : Enceinte du parc à matériel de Tipaerui pour la période 2017-2019.	07/12/2017
2017-240	Avenant au marché n°9/2017 du 11 avril 2017, passé entre Mr Michel PITHOIS, co-gérant de la SARL PACIFERME et la commune de Papeete, relatif à la construction du préau de l'école Paofai, pour un montant total de 26 020 687 F.	13/11/2017
2017-241	Avenant au marché n°8/2017 du 11 avril 2017, passé entre Mr Gabriel CHUNG, gérant de l'EURL VAIRAO CONSTRUCTIONS e la commune d Papeete, relatif à la construction du préau de l'école Paofai pour un montant total de 40 027 769 F.	13/11/2017
2017-242	Avenant au contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec WONG KIN HING Alexis le 12/04/2016, pour un emplacement au marché municipal dans le secteur « charcuterie », pour un montant total mensuel du loyer de 27500 F.	15/11/2017
2017-243	Avenant au contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec WONG KIN HING Alexis le 09/10/2017, pour un renouvellement d'occupation au marché municipal dans le secteur « charcuterie », pour un montant total mensuel du loyer de 27500 F.	15/11/2017
2017-244	Avenant au contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec YU HING Gilles le 12/04/2016, pour un emplacement au marché municipal dans le secteur « charcuterie », pour un montant total mensuel du loyer de 27500 F.	15/11/2017
2017-245	Avenant au contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec YU HING Gilles le 06/10/2017, pour un renouvellement d'occupation au marché municipal dans le secteur « charcuterie », pour un montant total mensuel du loyer de 27500 F.	15/11/2017
2017-246	Avenant au contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec CHEONG YN Frédéric le 11/04/2016, pour un emplacement au marché municipal dans le secteur « charcuterie », pour un montant total mensuel du loyer de 27500 F.	15/11/2017
2017-247	Avenant au contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec CHEONG YN Frédéric le 09/10/2016, pour un renouvellement d'occupation au marché municipal dans le secteur « charcuterie », pour un montant total mensuel du loyer de 27500 F.	15/11/2017
2017-248	Avenant au contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec FLUID TAHITI le 09/10/2016, pour un emplacement au marché municipal dans LA ZONE 1 pour un montant total mensuel du loyer de 38115 F.	15/11/2017
2017-249	Avenant au contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec RAUFAUORE EFARAIMA le 16/10/2016, pour un emplacement au marché municipal le secteur « Divers » pour un montant total mensuel du loyer de 2750 F.	15/11/2017
2017-250	Avenant au contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec RAUFAUORE EFARAIMA le 16/10/2016, pour un emplacement au marché municipal le secteur « Divers » pour un montant total mensuel du loyer de	15/11/2017

	2750 F.	
2017-251	Avenant au contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec Pâtisserie LAU le 20/10/2016, pour un renouvellement d'occupation au marché municipal le secteur « Snack » pour un montant total mensuel du loyer de 53460 F.	15/11/2017
2017-252	Avenant au contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec TEAUNA épouse MAIRAU Florinda le 27/03/2016, pour un emplacement au marché municipal le secteur « FRUIT » pour un montant total mensuel du loyer de 2750 F.	15/11/2017
2017-253	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé entre La Commune de Papeete et Mr SOMMER Billy le 06/10/17 pour un emplacement au marché municipal dans le secteur « légumes », pour un montant total mensuel du loyer de 2750 F.	15/11/2017
2017-254	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé entre La Commune de Papeete et Mr PEA AH-SINE le 02/10/17 pour un emplacement au marché municipal dans le secteur « légumes », pour un montant total mensuel du loyer de 5500 F.	15/11/2017
2017-255	Avenant au marché n°9/2016 du 6 juin 2016, portant sur la construction de la salle polyvalente de Bain Loti-lot n°03 : Menuiserie aluminium et bois, passé le 19/10/2017 entre Mr Teiva GODEFROY, co-gérant de SOMALU SARL CONSTRUCTION, pour un montant total de 3 628 871 F.	23/10/2017
2017-256	Avenant n° 1 au marché 2/2017 du 3 mars 2017 relatif à la surveillance et gardiennage des structures communales de la ville de Papeete de 2017 à 2019 – Lot 2 : Equipements sportifs et de proximité, passé le 24/11/2017 entre Mr Eric AMO Gérant de L'EURL TAHITI SECURITE et la commune de Papeete, pour un montant total de 26 300 000 F.	29/11/2017
2017-257	Avenant n°1 au marché n°12/2017 du 30 juin 2017 relatif à la surveillance et gardiennage des structures communales de la ville de Papeete de 2017 à 2019 – Lot 4 : Enceinte du parc à matériel de Tipaerui, passé entre Mr DA SILVA SANTOS, Gérant de l'EURL DASSEC et la commune de Papeete, pour un montant total de 1 900 000 F.	29/11/2017
2017-258	Avenant n°1 au marché n°4/2017 du 7 mars 2017 relatif au nettoyage des structures communales de la ville de Papeete de 2017 à 2019 – Lot 3 : Prestations exceptionnelles.	29/11/2017
2017-259	Avenant n°1 au marché n°5/2017 du 23 mars 2017 relatif au nettoyage des structures communales de la ville de Papeete de 2017 à 2019 – Lot 2 : Equipements sportifs et de proximité.	29/11/2017
2017-260	Avenant n°1 au marché n°1/2017 du 3 mars 2017 relatif à la surveillance et gardiennage des structures communales de la ville de Papeete de 2017 à 2019 – Lot 1 : « Marché municipal a paraita » - lot 3 : Hôtel de ville, son bâtiment administratif et ses annexes.	29/11/2017
2017-261	Avenant n°1 au marché n°3/2017 du 7 mars 2017 relatif au nettoyage des structures communales de la ville de Papeete de 2017 à 2019 – Lot 1 : Ecoles publiques communales.	29/11/2017
2017-262	Avenant n°15 du 27 décembre 2017 à la convention de délégation par concession du service de distribution publique d'eau potable de la commune de Papeete, passé entre La Polynésienne des eaux et la commune de Papeete.	28/12/2017
2017-263	Marché public de fournitures n°27/2017 de repas aux personnes handicapées, passée le 30/11/2017 entre l'Association Te Fare Rahu Ora No Papeete (cuisine centrale), pour un montant total de 2 940 000 F minimum et de 11 760 000 F maximum.	01/12/2017
2017-264	Marché public de services n°28/2017 nettoyage du marché municipal de Papeete passée le 30/11/2017 entre la SARL NETTOINET et la commune de Papeete, pour un montant total de 2 250 000 F minimum et de 9 000 000 F maximum.	01/12/2017
2017-265	Marché public de travaux n°29/2017 de génie civil routier passée le 04/12/2017 entre La SA Bernard Travaux Polynésie (BTP) et la commune de Papeete, pour un montant total de 25 000 000 F minimum et de 100 000 000 F maximum.	05/12/2017
2017-266	Marché public de fournitures n° 30/2017 matériels électriques passée le 04/12/2017 entre Yune Tung SAS et la commune de Papeete pour un montant de 2 000 000 F minimum et 8 000 000 F MAXIMUM.	05/12/2017

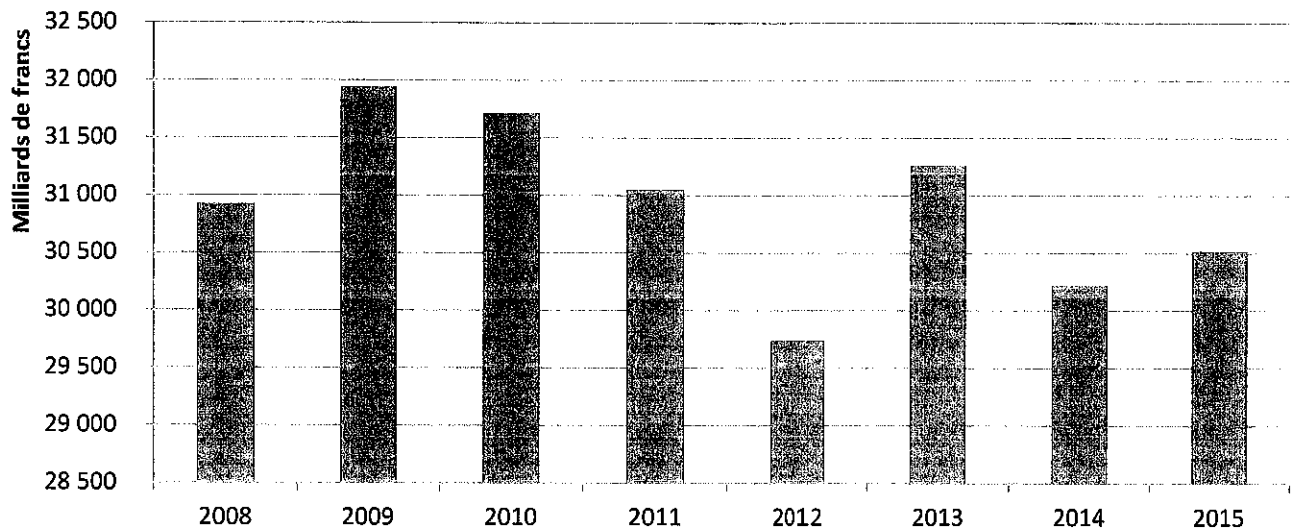
2018-01	Convention de collaboration passée entre La SARL JURISPOL et la commune de Papeete, conclue le 12/12/12 sur la base d'un montant forfaitaire de 245 000 F.	15/12/2017
2018-02	Convention de prestation de service relative à la gestion des animaux en divagation ou dangereux et du refuge municipal de Titiro, passée le 28/12/2017 entre La SARL Passion Canine de Tahiti et la commune de Papeete. La rémunération est basée sur un tarif forfaitaire mensuel fixé à 450 000 F.	28/12/2017
2018-04	Avenant au marché n°15/2016 du 6 juin 2016, relatif à la Construction de la Salle polyvalente du Bain Loti, passé entre MR François LEMAITRE, Directeur général de La SA POLYGOUDRONNAGE et la commune de Papeete, pour un montant total de 10 753 928 F.	28/12/2017
2018-05	Marché Public de service N°31/2017, pour l'entretien du réseau d'évacuation des eaux pluviales de la ville de Papeete, passé entre La SAS Polynésienne Des Eaux et la commune de Papeete, pour un montant total de 5 000 000 F minimum et de 20 000 000 F maximum.	28/11/2017

III°) Examen des projets de délibération :

<p>Délibération n° 2018-01 M. René Temeharo, M. Tauhiti Nena, M. Steven Rey, Mme Sylvana Puhetini et Mme Danielle Livine sont arrivés lors du débat de cette délibération.</p>	<p>Majorité Dont 5 procurations</p>																		
<p>Sur le rapport n° 2018/04 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales de l'exercice 2018 du budget principal et du budget annexe de la commune de PAPEETE.</p>																			
<p><i>Le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de plus de 3 500 habitants, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire, ce débat a vocation à éclairer le vote des élus et il doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.</i></p> <p><i>La note de synthèse qui accompagne la délibération débute par un rappel du contexte général en Polynésie Française. Il est effectivement important d'analyser la situation financière de la commune de Papeete au regard de la situation générale des communes de Polynésie. Petite nouveauté cette année est incorporé dans quelques tableaux un comparatif avec les communes polynésiennes de plus de 10 000 habitants.</i></p> <p><i>L'observatoire des finances communales géré par l'AFD met à disposition les données statistiques financières de l'ensemble des communes de Polynésie.</i></p> <p><i>L'analyse des dépenses et recettes de fonctionnement est révélatrice des spécificités des communes Polynésiennes, fortement dépendantes des dotations et subventions de l'Etat ou du Pays.</i></p>																			
<p>Recettes de fonctionnement des communes</p>																			
<table border="1"> <caption>Recettes de fonctionnement des communes (en milliards de francs)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Recettes (milliards de francs)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2008</td> <td>32 400</td> </tr> <tr> <td>2009</td> <td>33 300</td> </tr> <tr> <td>2010</td> <td>33 700</td> </tr> <tr> <td>2011</td> <td>32 400</td> </tr> <tr> <td>2012</td> <td>31 500</td> </tr> <tr> <td>2013</td> <td>32 500</td> </tr> <tr> <td>2014</td> <td>33 500</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>33 900</td> </tr> </tbody> </table>		Année	Recettes (milliards de francs)	2008	32 400	2009	33 300	2010	33 700	2011	32 400	2012	31 500	2013	32 500	2014	33 500	2015	33 900
Année	Recettes (milliards de francs)																		
2008	32 400																		
2009	33 300																		
2010	33 700																		
2011	32 400																		
2012	31 500																		
2013	32 500																		
2014	33 500																		
2015	33 900																		

Dans ce premier tableau il est constaté que les recettes des communes, qui représentent un peu plus de 33,9 milliards de francs en 2014, après une baisse significative entre 2011 et 2012 repartent à la hausse depuis 2013, cette hausse est essentiellement liée à l'évolution des centimes additionnels, qui sont une majoration de l'imposition du Pays sur les patentes, les licences et l'impôt foncier sur les propriétés bâties. Cette fiscalité reversée est fortement liée à l'activité économique de la Polynésie. L'embellie constatée déjà en 2016 sur le Fenua participe de cette augmentation.

Dépenses de fonctionnement des communes



Concernant les dépenses de fonctionnement on constate, sur ce deuxième tableau, que celles-ci sont reparties à la hausse de plus de 7%. Les charges de personnel connaissent une faible augmentation de 1%, ce sont les grandes communes de Polynésie (de plus de 10 000 habitants) qui ont le plus contribué à ce ralentissement. La structure des dépenses de fonctionnement de nos communes évolue peu et reste marquée par le poids des dépenses de personnel. Les charges de personnel représentent 58% des dépenses de fonctionnement, contre 28% pour les charges courantes.

Capacité d'autofinancement des communes Taux d'épargne brut



Concernant la capacité d'autofinancement des communes, c'est-à-dire ce que les communes peuvent dégager en fin d'année en excédent de fonctionnement. Vous constatez, sur ce graphique, que l'épargne brute des communes Polynésiennes demeure positive et s'élève à deux milliard de francs. A noter que la forte hausse des dotations aux provisions réalisées en 2015 et poursuivie en 2016 et 2017 fait mécaniquement baisser l'épargne.

La situation de la commune de Papeete...

Dans un souci de clarté et de transparence, la commune de Papeete a souhaité à nouveau cette année voter un budget unique, c'est-à-dire avec l'affectation du résultat de l'année 2017. Les services de la TIVAA et ceux de la commune vont donc travailler en étroite collaboration afin de rapprocher leurs comptes.

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (provisoire)
Section de Fonctionnement	Recettes	5 167 567 825	5 045 867 720	4 763 997 759	5 085 703 761	5 308 840 316	5 425 288 064	5 671 719 600
	Dépenses	4 968 627 742	5 090 824 006	5 093 396 461	4 919 569 645	5 310 506 193	5 360 082 936	5 420 018 778
	Résultat de l'exercice	198 940 083	-44 956 286	-329 398 702	166 134 116	-1 665 877	65 205 128	251 700 822
	Report résultat exercice précédent	1 105 812 914	1 226 521 580	805 633 655	320 969 953	487 104 069	485 438 192	550 781 323
	Résultat de clôture	1 304 752 997	1 181 565 294	476 234 953	487 104 069	485 438 192	550 781 323	802 482 145

Section D'investissement	Recettes	1 036 035 987	633 518 133	1 300 449 040	1 190 759 777	607 019 686	725 972 128	775 030 840
	Dépenses	959 129 975	638 637 488	984 573 399	811 289 707	643 041 780	623 210 729	929 180 582
	Résultat de l'exercice	76 906 012	-5 119 355	315 875 641	379 470 070	-36 022 094	102 761 399	-154 149 742
	Report résultat exercice précédent	-220 851 965	-143 945 953	-149 065 308	166 810 333	546 280 403	510 258 309	612 874 665
	Résultat de clôture	-143 945 953	-149 065 308	166 810 333	546 280 403	510 258 309	612 874 665	458 724 923

Vue d'ensemble	Recettes	6 203 603 812	5 679 385 853	6 064 446 799	6 276 463 538	5 915 860 002	6 151 260 192	6 446 750 440
	Dépenses	5 927 757 717	5 729 461 494	6 077 969 860	5 730 859 352	5 953 547 973	5 983 293 665	6 349 199 360
	Résultat de l'exercice	275 846 095	-50 075 641	-13 523 061	545 604 186	-37 687 971	167 966 591	97 551 080
	Report résultat exercice précédent	884 960 949	1 082 575 627	656 568 347	487 780 286	1 033 384 472	995 696 501	1 163 655 988
	Résultat de clôture	1 160 807 044	1 032 499 986	643 045 286	1 033 384 472	995 696 501	1 163 656 488	1 261 207 068

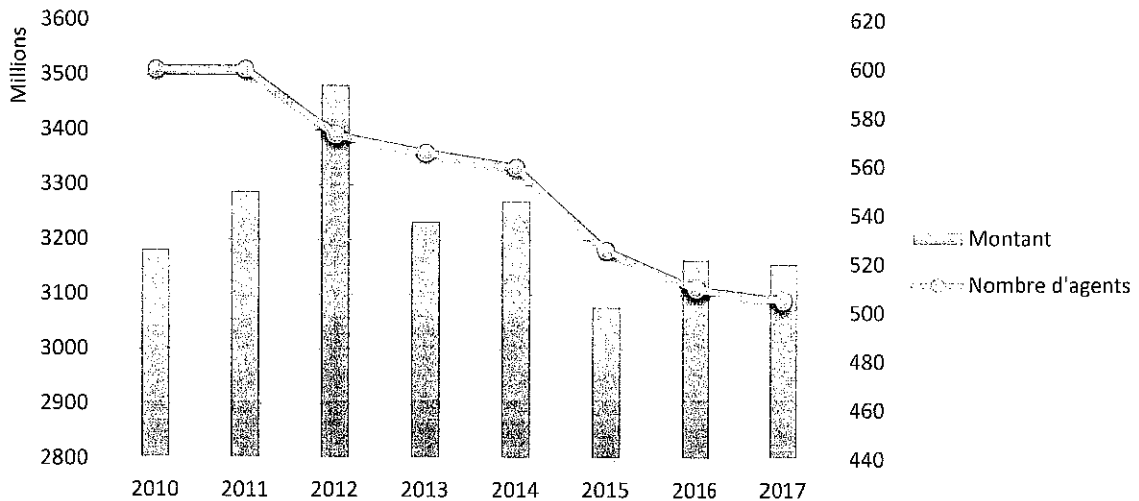
Le tableau qui est présenté retrace les 7 dernières années de compte administratif.

La situation financière de la ville de Papeete reste encore tendue et fragile mais les indicateurs financiers présentent, sur 2016 et 2017, des évolutions favorables qu'il conviendra d'amplifier sur les prochains exercices.

Si ces évolutions sont favorables, il convient à cet effet et dès à présent, de souligner et remercier l'ensemble des services et directions de la commune pour leur participation et leurs efforts constants à cette amélioration de la situation financière.

Pour l'année 2017, la commune affiche un excédent de la section de fonctionnement d'un peu plus de 251 millions de francs. La commune affiche donc ici le fait qu'elle dépense moins que ce qu'elle gagne et si elle poursuit ses efforts dans les années à venir elle se dégagera un autofinancement qui lui permettra de mener à bien ses ambitions.

Chapitre 012 charges de personnel

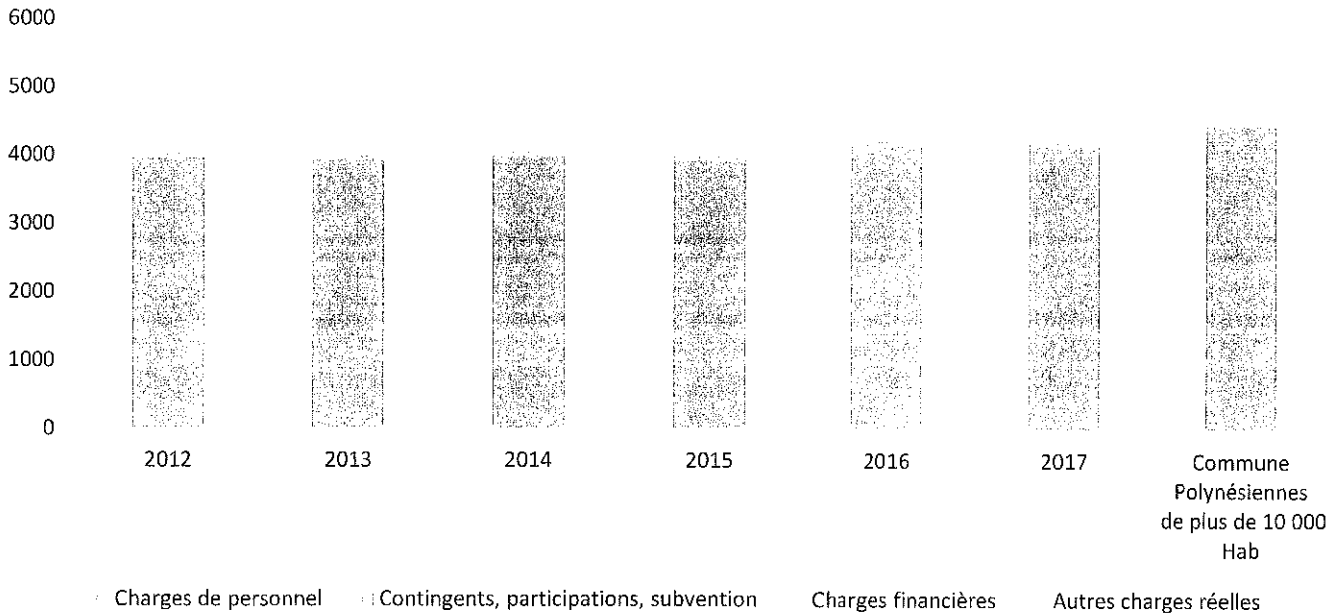


Depuis quatre ans la commune s'est engagée dans une contraction de sa masse salariale, comme on peut le voir dans ce graphique les économies, en terme de personnel, sont conséquentes depuis 2012.

En 2017, les dépenses de rémunération ainsi que les diverses cotisations y afférentes s'élèvent à 3 127 272 667, contre 3 164 599 593 en 2016, soit une baisse des dépenses de personnels d'un peu plus de 37 millions. Et pour la deuxième année consécutive la commune a pu opérer un « rattrapage » d'un mois de charges sociales qu'elle devait à la CPS, ce mois représente environ 80 millions.

La commune poursuit donc ses efforts dans le cadre de la stabilisation de sa masse salariale.

Evolution des dépenses



Ce tableau, sur l'évolution des dépenses, comporte une colonne comparative avec les communes Polynésiennes de plus de 10 000 habitants, comme vous pouvez le constater, Papeete se situe sur les mêmes moyennes de structure de dépenses que Faa'a, Punaauia ou Pirae.

Chapitre 011 charges à caractère général



Pour ce chapitre, pour ce qui concerne les dépenses à caractère récurrent, la consigne de maîtrise des dépenses courantes donnée en 2017, a relativement bien été suivie par l'ensemble des services de la mairie. Et ce sont bien les efforts communs de toutes les directions qui ont contribué à ces résultats.

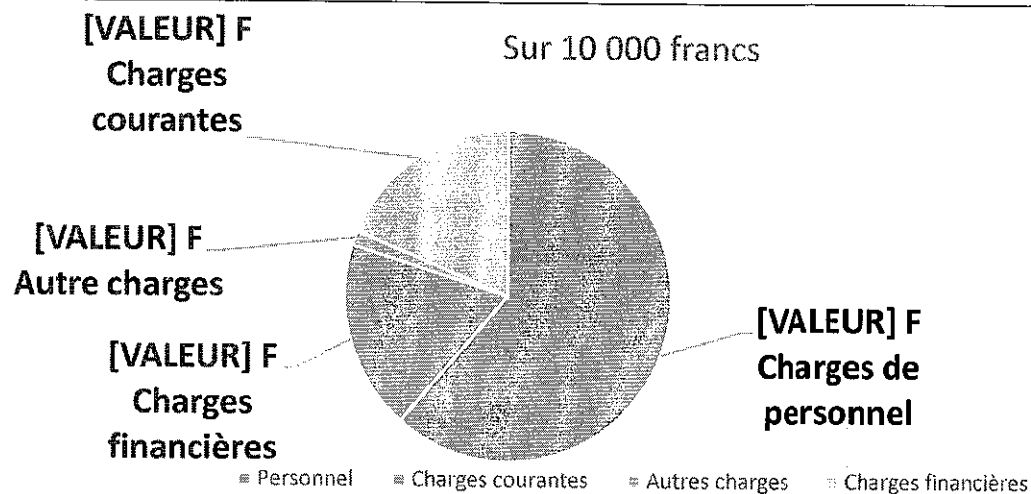
La hausse observée est essentiellement due aux dépenses liées à la récente facturation de l'assainissement, le poste « eau et assainissement » ayant bondi de près de 19 millions entre 2016 et 2017.

Autres Charges



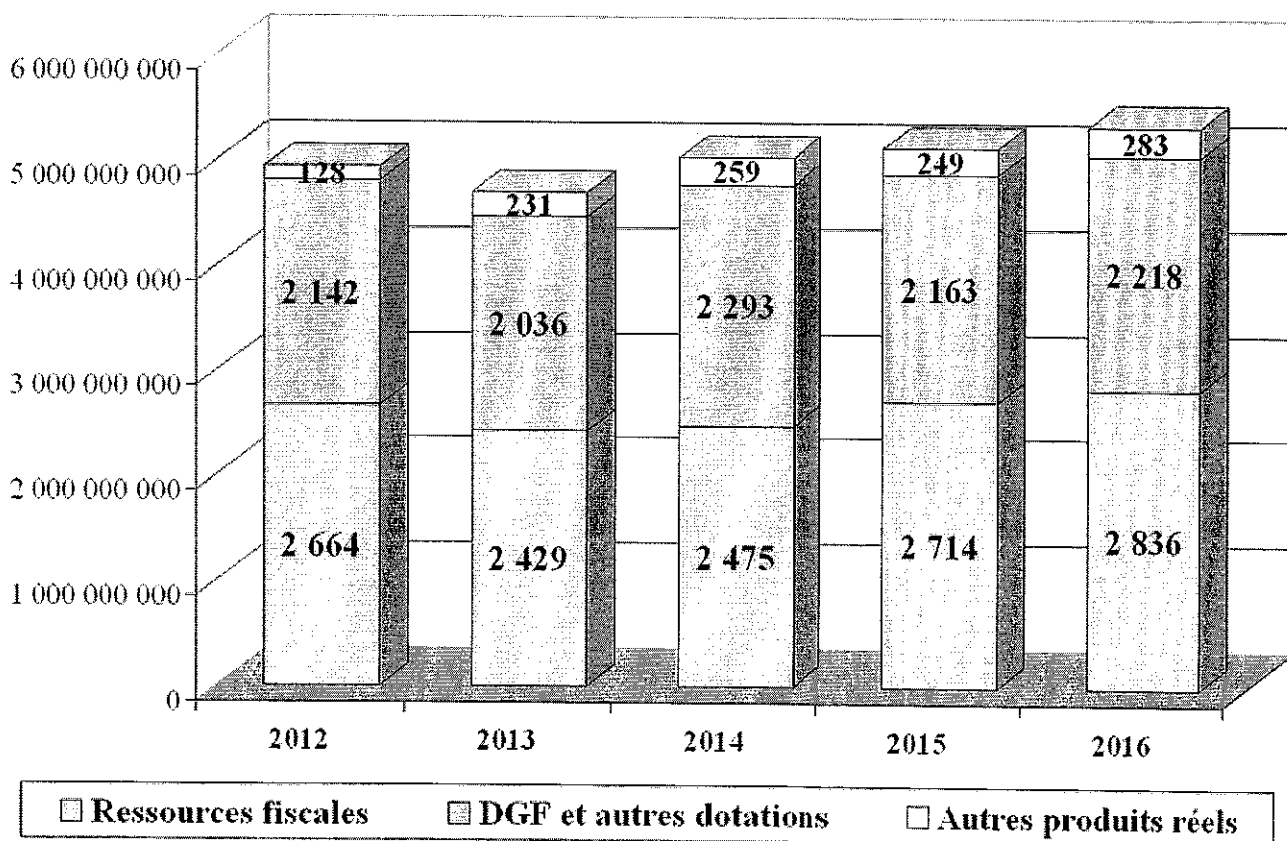
La hausse observée au chapitre 65 est essentiellement due à l'augmentation de la subvention d'équilibre versée au budget annexe de ramassage et traitement des ordures ménagères. En effet par souci de transparence et de sincérité du budget annexe la part financière liée au traitement des ordures par FENUA MA a été réaffectée au budget annexe et ne figure plus au budget principal.

Les autres postes du chapitre 65 restent stables, y compris celui des « subventions aux associations ».



Le camembert ci-dessus, sur la structure des dépenses de fonctionnement donne une indication schématique sur 10 000 francs de recettes, les dépenses se répartissent ainsi :

- 6 140 francs sont consacrés aux charges de personnel
- 1 869 francs aux charges courantes
- 1 853 francs aux charges financières
- Et enfin 138 francs aux autres charges.



Concernant les recettes de fonctionnement, le montant, pour 2017 est établi à 5 671 719 600 francs, soit une hausse, toutes recettes de fonctionnement confondues de 246 millions pour le budget principal.

L'exercice 2016 avait confirmé la bonne orientation des postes de recettes de fonctionnement avec une progression des recettes fiscales notamment les « centimes additionnels » qui progressent à nouveau sur l'exercice 2017 de près de 195 millions.

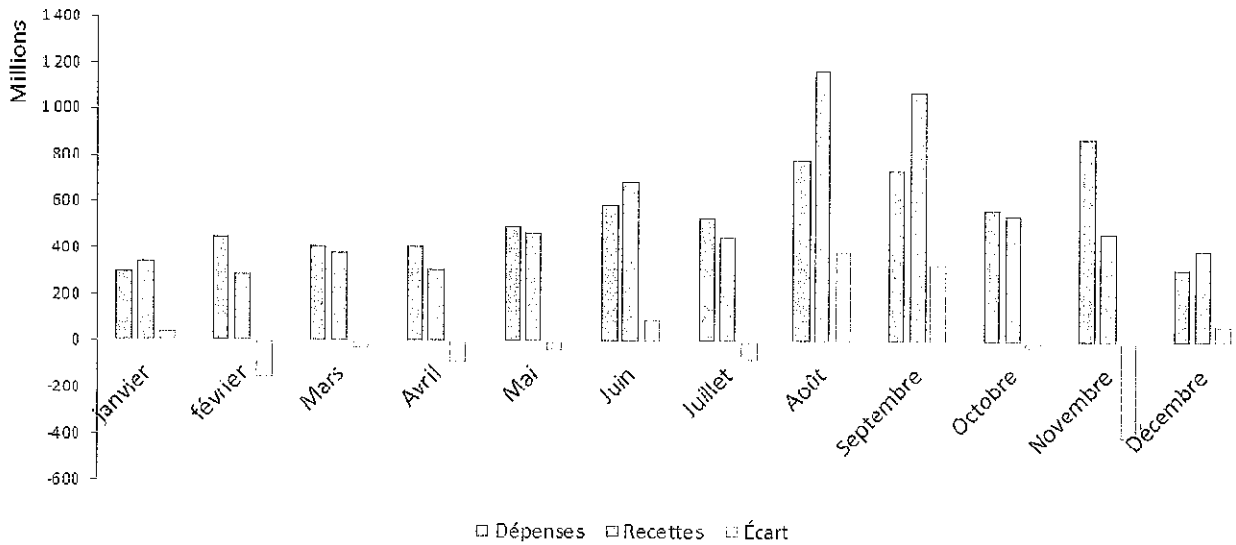
Le « produit des services » est également en hausse depuis 2016, il progresse cette année de 38 millions. On observe une baisse des recettes des parkings communaux due aux gratuités accordées à l'occasion de manifestations sur la commune. Notons ici l'effort fait par la commune envers les commerçants, la gratuité des parkings lors des fêtes de Noël, par exemple, favorisant la venue des consommateurs sur Papeete.

Une forte baisse également de la taxe sur l'électricité en lien à une diminution de la consommation électrique

mais aussi à l'effort fait par la commune en accordant des dégrèvements partiels à certains administrés à la suite des intempéries de janvier 2017.

Une situation de trésorerie qui continue de s'améliorer...

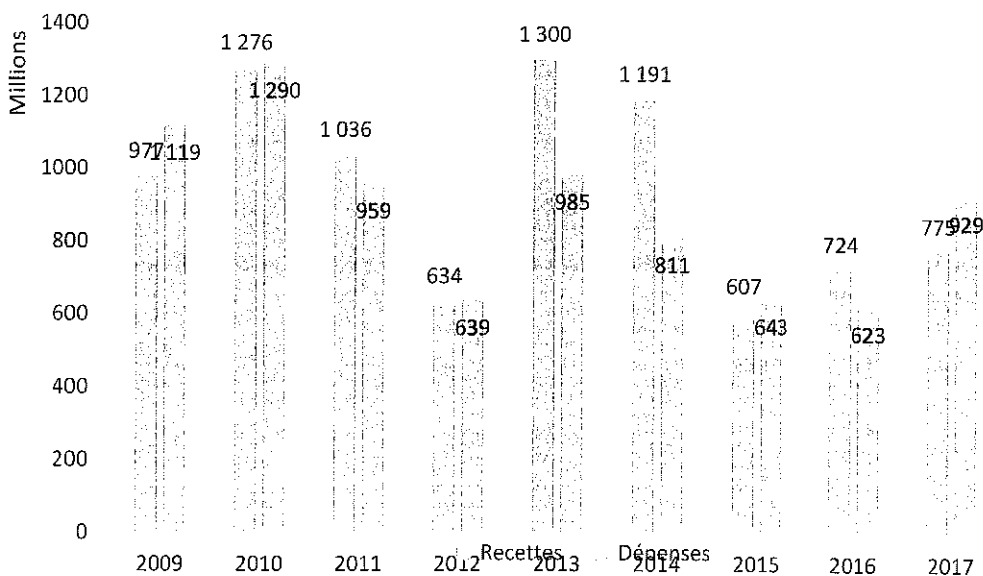
Evolution de la trésorerie 2017



- *Le 31 décembre 2016, la commune disposait en trésorerie de 347,9 Millions sur son compte et il lui restait à payer à ses fournisseurs 367,2 Millions.*
- *Le 31 décembre 2017, la commune disposait de 439,7 Millions et il lui restait à payer à ses fournisseurs 83,7 Millions.*

On remarque, sur ce graphique ci-dessus, que le rythme de versement des dotations et participations est particulièrement inégal sur les mois de l'année, l'essentiel des dotations étant versé au mois d'août. Il faut donc pouvoir « tenir » jusqu'à cette date. Le travail entrepris par le comptable public, Alain TERRAL au travers de la PCA (phase comminatoire amiable) a permis de recouvrer 72,2 Millions d'impayés sur les exercices 2013, 2014 et 2015. Cette action a permis à la fois de mettre à jour le fait que nos fichiers des redevables comportaient de très nombreuses anomalies (près de 600 contestations de factures) mais nous avons aussi observé que pour la facturation 2017, les redevables sont venus plus nombreux payer leur factures dans les temps auprès du régisseur.

Concernant l'investissement :



Comme on peut le constater sur ce tableau les dépenses d'investissement repartent légèrement à la hausse. Il convient de rappeler que derrière chacun des programmes d'investissement engagés par la commune il y a la volonté de créer de l'emploi, mais également de favoriser le lien social, en proposant des lieux attractifs d'activités pour les concitoyens.

Lorsque nous investissons sur la commune nous participons au développement économique de la ville et en favorisant les services de proximité nous améliorons le quotidien de nos administrés.

Les travaux qui sont déjà engagés de rénovation de nos écoles, de construction de salle polyvalente comme celle du bain loti, d'aménagement de jardins familiaux à Titioro, ou bien d'équipement de plateaux sportifs illustrent bien cette volonté du maire et de son conseil, de faire de Papeete une ville où il fait bon vivre.

Sur les prochaines années les efforts seront poursuivis avec une attention particulière sur :

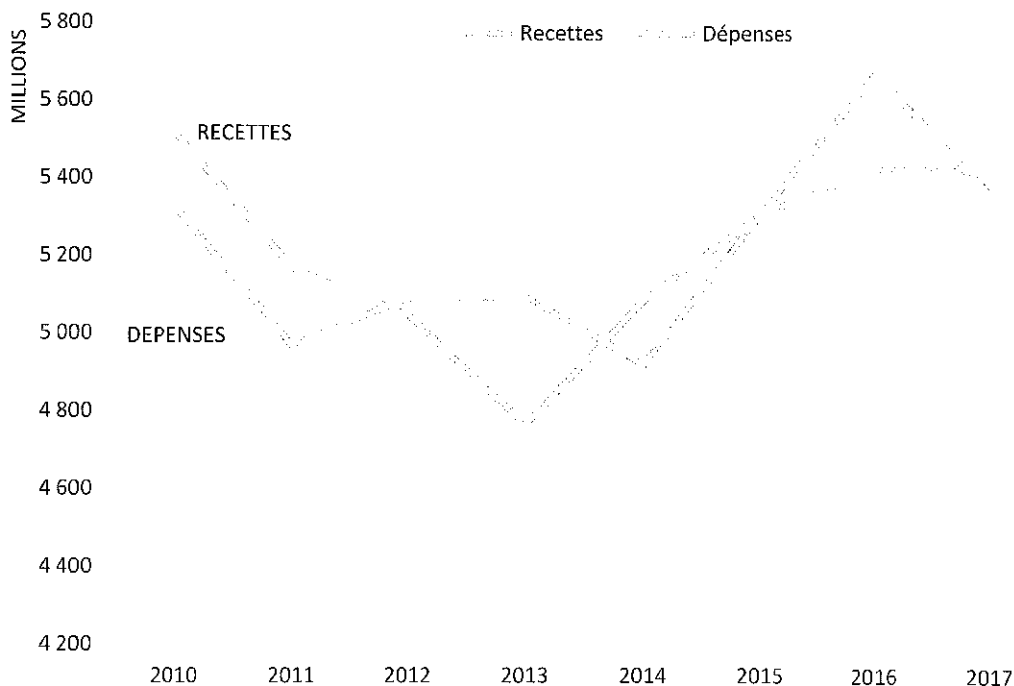
- La propreté de la Ville,
- L'éclairage public, avec la rénovation et la réhabilitation de l'ensemble des réseaux,
- La voirie avec un diagnostic de l'état de nos routes et une programmation pluriannuelle de leur réfection,
- L'assainissement des eaux pluviales, avec des projets tel que celui de la Papeava, pour mettre fin aux inondations récurrentes de certains quartiers lors d'intempéries
- Enfin des études de faisabilité des grands projets de la ville à venir, à l'image de la reconstruction de notre caserne des pompiers ou celui relatif à la construction audacieuse d'un parking au marché municipal en plein cœur de la ville.

Concernant le budget annexe des ordures ménagères :

Le réalisé prévisionnel 2017 est de 845,5 millions en dépenses et 914,3 millions en recettes. Celui-ci est donc excédentaire, mais il faut rappeler quand même que le budget principal a abondé encore cette année ce budget d'une subvention d'équilibre de 600 millions. Le CGCT impose aux « services publics industriels et commerciaux » un strict équilibre budgétaire lorsqu'ils sont exploités en régie, c'est-à-dire qu'ils doivent s'équilibrer avec leur seules recettes propres (les redevances des usagers), ce qui n'est pas tenable aujourd'hui pour la plupart des administrés qui peinent déjà à régler leur factures annuelles.

C'est donc un choix du Maire et de son équipe d'équilibrer ce budget au travers d'une subvention afin de ne pas pénaliser encore plus les concitoyens.

En conclusion :



En terme financier l'effet de ciseau qui menaçait en 2015 n'a plus lieu d'être en raison de la réduction des charges et de la hausse des recettes fiscales. Néanmoins il convient de noter la fragilité de la situation actuelle, ce qui implique que la commune de Papeete devra trouver un relais de croissance pour assurer un niveau de ressources constant. Le contexte à la fois démographique, économique et social dans lequel évolue la commune ne permet pas, à court ou moyen terme une autonomie financière, elle n'a pas d'autres choix que d'optimiser ses

ressources propres existantes.

Rappelons ici que la commune de Papeete est toujours dans le réseau d'alerte, initié par l'Administrateur et le Trésorier. L'étude des ratios permet de caractériser la situation financière de notre commune de façon neutre et impartiale en mettant en évidence ses points forts et ses faiblesses, les ratios suivants doivent rester sous surveillance

- La **capacité d'autofinancement**, (CAF brute) doit permettre, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et pour le reliquat éventuel, de disposer de financements propres pour les investissements, il est à rapprocher, hors dotations aux provisions et amortissement, de la notion d'excédent dégagé par la section de fonctionnement dans la construction budgétaire.
- Le **ratio de rigidité** de nos charges structurelles qui renseigne sur la proportion des dépenses « obligatoires », à savoir les charges de personnel, les contingents et participations et les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement.
- La **capacité de désendettement** qui mesure le nombre d'années nécessaires pour éteindre la dette bancaire, à capacité d'autofinancement brute constante.

Délibération n° 2018-02

Unanimité
Dont
5 procurations

Sur le rapport n° 2018-01 présenté par Michel BUIILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DESIGNE en qualité de représentants délégués de la commune de Papeete au sein du comité du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) FENUA MA pour la gestion, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets en Polynésie française :

- M. Jules Ienfa, comme délégué titulaire
- M. Charles Fong loi, comme délégué suppléant

Les délégués sont tenus de transmettre à la commune (à la Direction Générale des Services) l'ensemble des documents qui leurs seront remis dans l'exercice de leurs fonctions, ces documents étant la propriété de la commune de Papeete qu'ils représentent.

ABROGE les dispositions antérieures prises en la matière, notamment la délibération n°2014-26 du 24/04/2014.

La commune de Papeete est, depuis sa création en 2012, membre du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) en charge de la gestion, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets en Polynésie française.

Elle est représentée au sein de son comité par deux délégués, pour occuper un siège en tant que délégué titulaire pouvant se faire représenter, le cas échéant, par un délégué suppléant.

Suite à la démission des deux délégués de la commune de Papeete, désignés depuis 2014, lors du renouvellement de notre assemblée, il est décidé de nommer à nouveau les élus qui seront amenés à occuper ces fonctions.

Délibération n° 2018-03

Majorité
Dont
5 procurations

Sur le rapport n° 2018/02 présenté par René TEMEHARO,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DONNE** délégation au Maire pour signer et mettre en œuvre la convention avec le Centre de gestion et de formation concernant la formation facultative de professionnalisation des sapeurs-pompiers volontaires, pour l'année 2018.

Pour le bon fonctionnement de son Centre de Secours, la Ville de Papeete a recours à des sapeurs-pompiers volontaires dont elle doit assurer le maintien et le développement des compétences professionnelles.

Toutefois, les sapeurs-pompiers volontaires n'étant pas salariés par les communes (ils perçoivent une indemnité à la vacation), ils ne sont pas considérés comme un personnel relevant du statut de la Fonction publique

communale. Ils ne peuvent donc pas bénéficier directement de la formation dispensée par le Centre de gestion et de Formation, même si ces actions de formation sont réalisées par les agents formateurs de la commune de Papeete.

Afin de remédier à cette situation, le CGF propose comme chaque année, son expertise de formation professionnelle, dans les mêmes conditions que celles prévues pour les sapeurs-pompiers professionnels, dans le cadre d'une convention de formation facultative de professionnalisation des SPV.

Délibération n° 2018-04

Majorité
Dont
5 procurations

Sur le rapport n° 2018/03 présenté par René TEMEHARO,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** l'opération intitulée « entretien du réseau radio de commandement des Îles du Vent en 2018 »; **PRÉVOIT** le financement de cette opération, estimée à 3 500 000 F CFP, à 100 % par le FIP; **AUTORISE** le maire à signer la convention de financement correspondante (et ses éventuels avenants), à procéder aux consultations nécessaires, à passer commande ou à contracter le marché correspondant auprès du fournisseur retenu, ainsi que toute décision concernant ses avenants éventuels et ce conformément au code des marchés publics et dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget communal 2018.

Afin de conserver le réseau radio de commandement des Îles du Vent pour les interventions de la Défense et de la Protection Civile et des différents centres de secours de Tahiti et Moorea, la Ville de Papeete doit solliciter le maintien du concours financier du Comité des Finances Locales pour une subvention FIP à hauteur de 100 %, comme les années précédentes, pour l'entretien de ses équipements auprès de TDF.

Délibération n° 2018-05

Majorité
Dont
5 procurations

Sur le rapport n° 2018/03 présenté par René TEMEHARO,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** l'opération intitulée « location TDF du réseau radio de commandement des Îles du Vent en 2018 »; **PRÉVOIT** le financement de cette opération, estimée à 4 900 000 F CFP, à 100 % par le FIP; **AUTORISE** le maire à signer les baux correspondants, ainsi que toute décision concernant leurs avenants éventuels et ce conformément au code des marchés publics et dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget communal 2018.

Afin de conserver le réseau radio de commandement des Îles du Vent pour les interventions de la Défense et de la Protection Civile et des différents centres de secours de Tahiti et Moorea, la Ville de Papeete doit solliciter le maintien du concours financier du Comité des Finances Locales pour une subvention FIP à hauteur de 100 %, comme les années précédentes, pour la location de ses sites d'implantation auprès de TDF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 55 minutes.

La secrétaire de séance



Mareva TRAFTON



Monsieur Le Maire,



Michel BUIILLARD